LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE (CO)

POUR COMPRENDRE





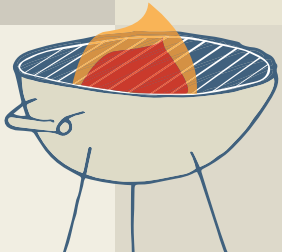

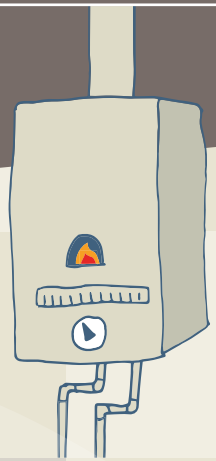

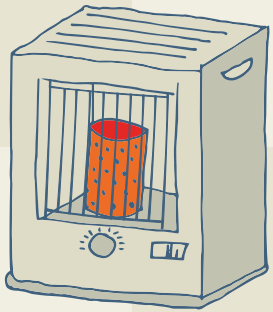



- Le monoxyde de carbone est dangereux — 2
- D’où vient le monoxyde de carbone ? — 4
- Pour se protéger — 8
- En cas d’urgence — 20
- À qui demander des informations ? — 24

Le monoxyde de carbone est dangereux

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux :
il ne se voit pas et ne sent rien.

Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène.

On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué.

On peut aussi s'évanouir ou même mourir.

Pour parler du monoxyde de carbone, on dit aussi « CO ».

Si on respire du monoxyde de carbone



Il va dans les poumons



On a mal à la tête



On a envie de vomir

D’où vient le monoxyde de carbone ?

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l’essence, au fuel ou à l’éthanol.

Ce gaz ne vient pas des appareils électriques.

Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne marchent pas bien :

- cuisinière,
- chaudière et chauffe-eau,
- chauffage d’appoint pas électrique,
- poêle,
- cheminée.

Le monoxyde de carbone vient de ces appareils

Cuisinière

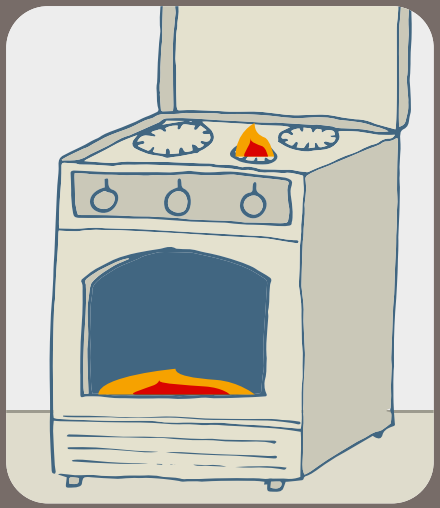

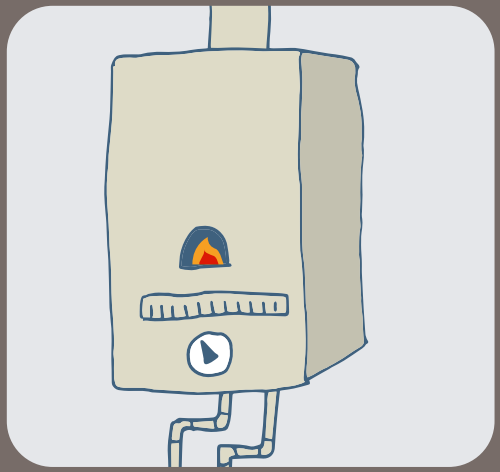

Chaudière
et chauffe-eau

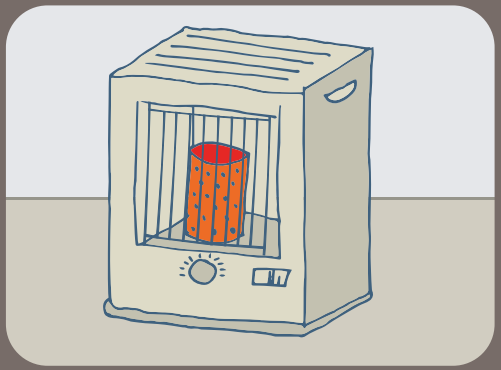

Chauffage d’appoint
pas électrique

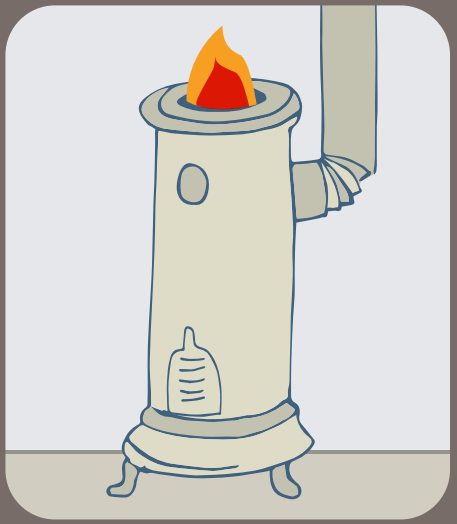

Poêle

D’où vient le monoxyde de carbone ?

D’autres appareils produisent du monoxyde de carbone :

- brasero et barbecue,
- groupe électrogène,
- moteur de voiture, de moto ou d’appareil de bricolage.

Le monoxyde de carbone vient de ces appareils



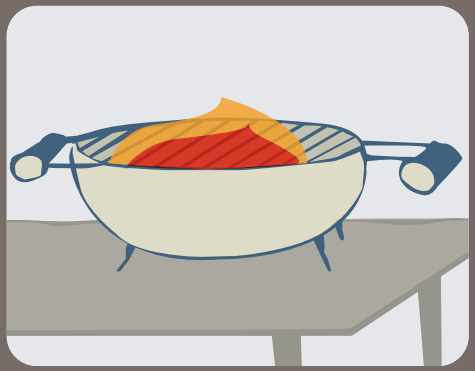

Brasero

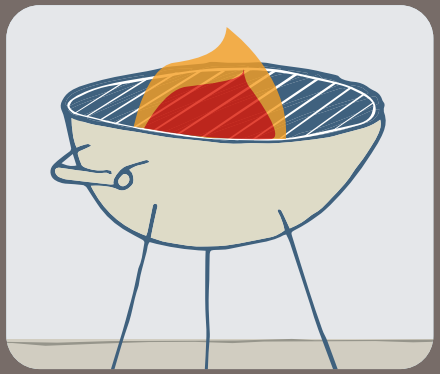

Barbecue

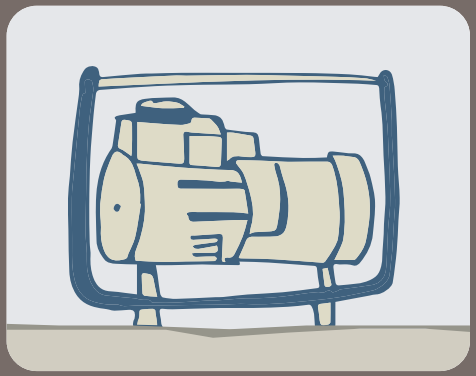

Groupe électrogène

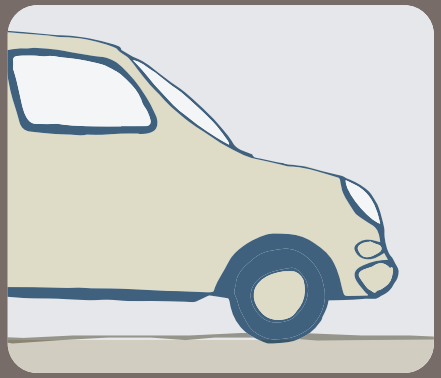

Moteur de voiture

Pour se protéger

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.

Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu.

Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

Vérifier les appareils de chauffage

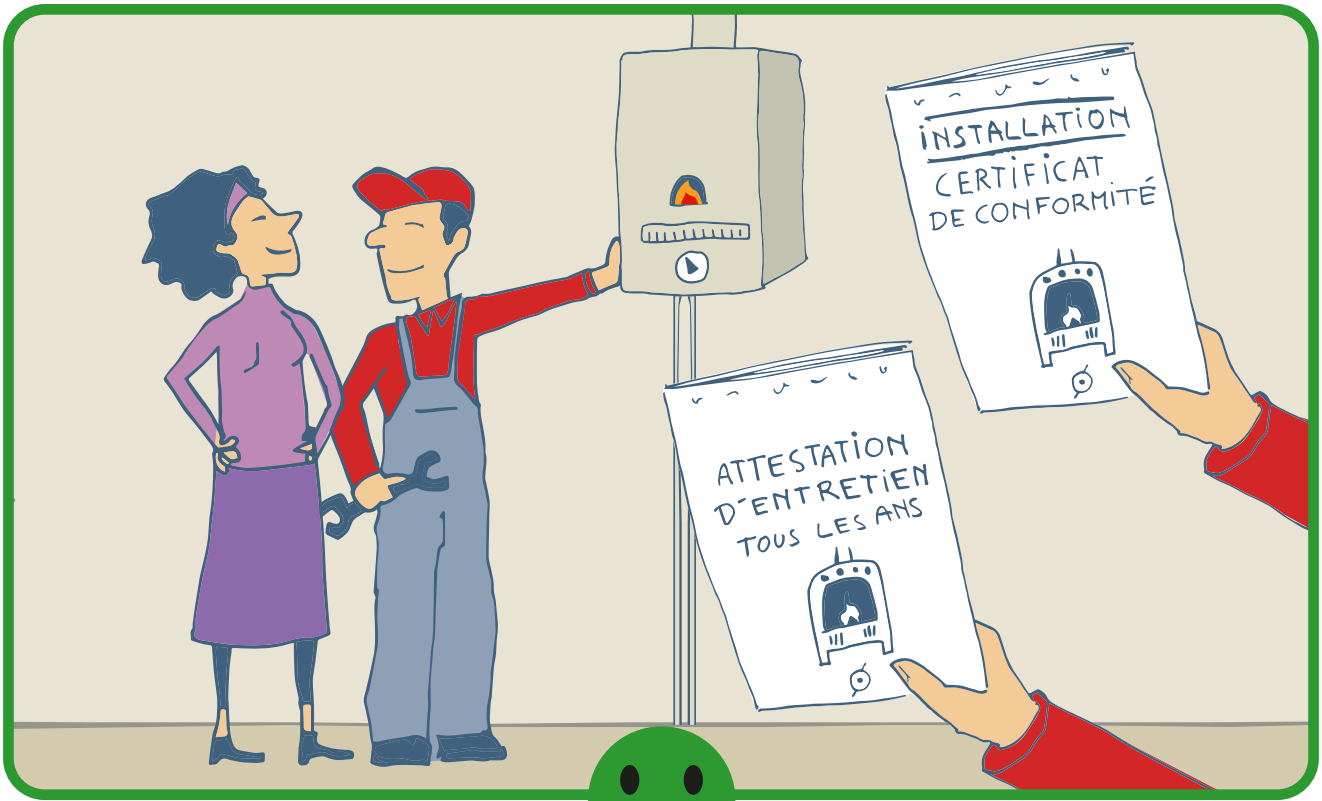

Pour se protéger

Bien utiliser vos appareils :

- n’utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue… pour vous chauffer,
- n’utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement,
- les groupes électrogènes s’installent en dehors du logement : pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.

Barbecue : à utiliser dehors





Brasero : à utiliser dehors





Groupe électrogène : à utiliser dehors





Pour se protéger

Bien utiliser vos appareils :

- si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans verni et sans peinture),
- ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage,
- utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération,
- ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.),
- aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

Poêle à bois : utiliser du bois sans peinture





Moteur : ne pas allumer dans le garage





Chauffage d’appoint : maximum 2 heures de suite



Ne pas boucher les aérations





Aérer le logement 10 minutes par jour



En cas d’urgence

Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous :

- ouvrez les fenêtres et les portes,
- arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson,
- sortez de chez vous.

En cas d’urgence



Ouvrez les portes et fenêtres

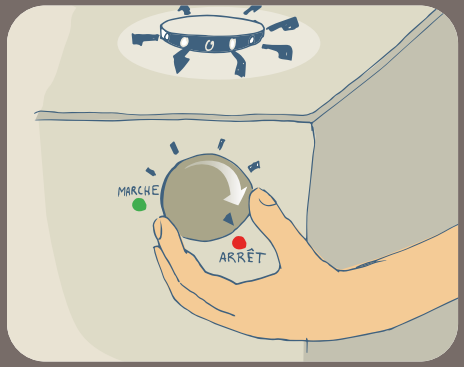

Arrêtez les appareils
de chauffage et de cuisson



Sortez du logement

En cas d’urgence

Appelez les secours :

18 : Pompiers

15 : Samu

114 ou **urgence114.fr** : pour personnes sourdes et malentendantes (visiophonie/tchat/sms/fax)

112 : Numéro d’urgence depuis un portable

Attendez l’accord des secours avant de rentrer chez vous.

Appeler les secours et attendre avant de rentrer



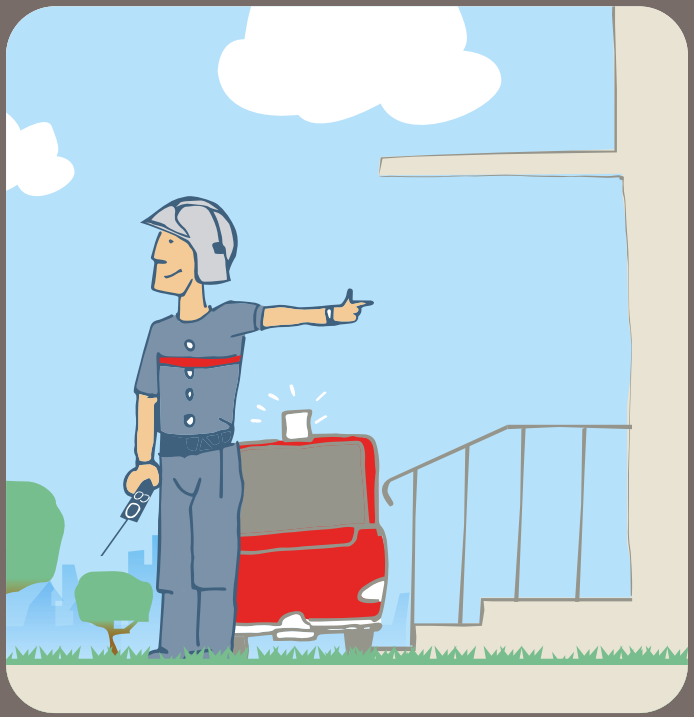

À qui demander des informations ?

- **Mairie**
- **Professionnels : plombier, chauffagiste, ramoneur**
- **Centre anti-poison**
- **Agence régionale de santé :** www.ars.sante.fr
- **Plus d'informations :**
  www.santepubliquefrance.fr/accessible/co
  www.prevention-maison.fr

Cette brochure sur le monoxyde de carbone (CO) fait partie de la collection « Pour comprendre ». Elle est conçue dans une démarche d'accessibilité de l'information.

Santé publique France remercie l'ensemble des personnes et structures qui ont contribué à sa réalisation : Ašav, Apei de Lens et environs, Centre municipal de santé Marc Chagall de Clichy-la-Garenne, Fnars, Fondation Abbé Pierre, Groupes de travail surdité et déficiences visuelles de l'Inpes.

Conception graphique de la collection
« Pour comprendre » : Olivier Mayer, Santé publique France

Maquette graphique « Les dangers du monoxyde
de carbone (CO) » : Parimage

Illustrations : Pascal Finjean, Contre Fish

Impression : La Galiote-Prenant, Vitry-sur-Seine

Les dangers du monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut tuer.

Attention ! Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours :

18 (Pompiers), 15 (Samu), 114 (Personnes sourdes et malentendantes)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

Santé publique France

L'info accessible à tous

DT08-201-19B - Etat des connaissances : novembre 2019